

La Financière Sun Life conclut une entente avec Janssen Inc. pour réduire les coûts du REMICADE®

La Financière Sun Life cherche constamment des façons d'aider les promoteurs de régime à assurer la viabilité à long terme de leurs régimes de garanties collectives tout en permettant aux participants de se faire rembourser les frais engagés pour les médicaments dont ils ont besoin. C'est pourquoi elle a négocié avec Janssen Inc. une entente qui vise, en réduisant les coûts du REMICADE® au moment de l'achat en pharmacie, à accroître la valeur offerte aux promoteurs de régime et aux participants de l'extérieur du Québec** ainsi que l'accessibilité du médicament.

Le REMICADE® est un médicament de spécialité commercialisé par Janssen; selon Santé Canada, il est indiqué pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, de la spondylarthrite ankylosante, du rhumatisme psoriasique, de la colite ulcéreuse, de la maladie de Crohn et du psoriasis. Les médicaments de spécialité font l'objet d'une forte hausse des règlements au titre des régimes d'assurance-médicaments au Canada et, par conséquent, les économies réalisées dans cette catégorie s'avèrent importantes pour les promoteurs de régime.

En vertu de notre entente, les frais engagés pour le REMICADE® continueront d'être remboursés aux participants admissibles**, comme pour tout autre biomédicament de cette catégorie, s'ils sont réglés au moyen d'une carte-médicaments et si la Financière Sun Life agit à titre de premier payeur.

Des précisions sur l'application de l'entente, ainsi que sur la stratégie de communication destinée aux participants et aux promoteurs de régime quant à la façon de participer à cette initiative, seront fournies dans les semaines à venir.

Autres mises à jour

La Financière Sun Life continue de progresser en ce qui touche son Réseau de pharmacies privilégiées (RPP) pour l'achat de médicaments de spécialité. Des renseignements supplémentaires sur cette initiative seront communiqués au cours des prochains mois.

Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.

** Ce programme ne s'applique pas actuellement aux participants qui habitent au Québec puisque la réglementation provinciale empêche les fabricants des médicaments qui figurent sur la liste de médicaments de la RAMQ de conclure une entente exclusive avec un seul payeur.